

OFFRE EXCLUSIVE Club

IPHONE 16e



Il a tout pour lui.
Même le prix.

499^{€*}
Club

PRIX PAYÉ
EN CAISSE
669€

dont 2,56€ d'éco-participation

*PRIX BONS D'ACHAT DÉDUITS

BÉNÉFICIEZ DE 170€
EN BONS D'ACHAT DE
10€/MOIS PENDANT 17
MOIS CONSÉCUTIFS⁽¹⁾,
sous réserve de réaliser un achat
par mois.

À activer uniquement dans l'Appli⁽²⁾.

5G

D.A.S.⁽³⁾
124W/kg



(1) Du 03 au 23 février 2026 uniquement, pour l'achat d'un IPHONE 16e 128 Go noir et blanc APPLE disponible dans les magasins Carrefour participants (hors Drive, livraison à domicile sur le site Carrefour.fr, Livraison Express et hors Marketplace), bénéficiez d'un bon d'achat de 10€ (dix euros) par mois pendant 17 (dix-sept) mois consécutifs, sous réserve d'effectuer un achat mensuel, sans montant minimum, pendant 17 mois consécutifs à compter du mois suivant la date d'achat. Bons d'achat valables à raison d'un par mois, utilisables en une seule fois, non cumulables entre eux ni avec d'autres promotions en cours. L'opération est limitée à 1000 pièces. Voir liste des magasins participants sur Carrefour.fr. Les modalités et conditions d'utilisation des bons d'achat sont disponibles sur Carrefour.fr et à l'accueil des magasins participants.

(2) Les bons d'achat seront remis uniquement en version digitalisée dans l'application Carrefour pour les clients présentant une Carte Club ou Carte PASS lors de l'achat. Le téléchargement de l'application Carrefour et le rattachement dans celle-ci de la Carte Club ou Carte PASS utilisée lors du passage en caisse est nécessaire pour bénéficier des bons d'achat.

Club Offre réservée aux clients porteurs de la carte Club

Les produits du rayon Électroménager et Multimédia ne sont pas disponibles dans les magasins suivants: 87 Limoges Boisseuil - 91 La Ville du Bois. Les produits Multimédia ne sont pas disponibles dans les magasins suivants : 10 La Chapelle St Luc - 13 Le Merlan - 26 Montelimar - 29 Plouzané - 30 Beaucaire - 32 Auch - 33 Lesparre - 41 Romorantin - 51 Reims Cernay - 59 Armentières - Condé sur L'Escaut - 62 Calais Mivoix/St Martin Au Laert - 64 Bayonne/St Jean de Luz - 76 Fécamp - 77 Champs S/Marne / Montereau - 78 Limay - 83 Draguignan - 84 Avignon - 85 Roche sur Yon - 89 Sens Maillot - 93 Aubervilliers. ⁽⁴⁾ Le débit d'absorption spécifique (DAS) local quantifie l'exposition de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques de l'équipement concerné. Le DAS maximal autorisé est de 2 W/kg pour la tête et de 4 W/kg pour les membres.